

le dernier chiffre publié, l'indice du coût de la vie a augmenté de plus de soixante points.

Je soulignerai de plus,—et j'y reviendrai bientôt à un autre point de vue,—que l'indice des aliments est demeuré à 133 à la fin de la guerre et qu'il est maintenant de 233·9. C'est une hausse de plus de 100 points depuis 1945.

Comme je l'ai déjà dit, étant donné que l'indice a atteint 179·7, les \$40 versés aux vieillards pensionnés ne représentent que \$22·55, exprimés en dollars de 1935-1939. Ce qui veut dire que toute la lutte que nous avons menée en vue d'obtenir un meilleur traitement à l'égard du vieillard pensionné se trouve annulée, quant au montant de la pension, par l'inflation qu'on a laissé sévir. Il me semble que le Gouvernement devrait s'inquiéter profondément des répercussions de l'inflation sur les lois dont il se vante, et qu'il devrait prendre les mesures voulues pour protéger les vieillards pensionnés contre le prétendu accroissement du chiffre de leurs pensions.

Qu'on me permette de dire un mot au sujet d'une autre mesure législative que le Gouvernement a proposée et qui, en passant, a reçu l'appui unanime de la Chambre,—et, par "unanime", je veux parler d'un vote inscrit. Il s'agit des allocations familiales.

Les allocations familiales ont reçu force de loi en 1944 et sont entrées en vigueur en 1945. Encore une fois, l'indice du prix des aliments s'établissait, en 1945, à 133·0. Ce même indice s'élevait à 233·9 au 1^{er} mars, dernier chiffre que nous ayons. La plupart d'entre nous savent que, lors de l'entrée en vigueur des allocations familiales, l'argent servait surtout à l'achat d'un supplément alimentaire. Comme nous l'avons signalé au cours de débats antérieurs, l'accroissement de la consommation du lait dans nos villes était directement proportionnel au montant supplémentaire dont disposaient les parents pour assurer une vie un peu meilleure à leurs enfants. C'est pourquoi j'estime juste de dire qu'une bonne partie de l'argent versé sous forme d'allocations familiales a servi, dès le début, à l'achat d'aliments. Une partie a pu défrayer l'achat de vêtements pour les enfants. Dans certains cas, les gens ont pu le mettre de côté pour faire instruire leurs enfants mais dans l'ensemble, cet argent a servi à acheter de la nourriture.

Qu'est-il arrivé au prix des aliments depuis l'entrée en vigueur des allocations familiales? L'indice du coût de la vie se fonde sur des dépenses annuelles de \$1,453 de la part d'une prétendue famille moyenne au cours de la période 1935-1939. Il se fonde sur la quantité de biens et services que la famille moyenne pouvait acheter, durant les années de base, avec la somme de \$1,453. Les aliments com-

posaient 31 p. 100 de la quantité primitive de biens et services. Autrement dit, sur les \$1,453, les aliments prenaient \$450. C'était la proportion durant les années de base 1935-1939. Un simple calcul permet de constater qu'en 1945, date de l'entrée en vigueur des allocations familiales, le prix du panier de vivres était passé de \$450 à \$598. Je donne ces montants en chiffres ronds. Ce chiffre se fonde sur l'indice du prix des aliments, alors de 133·0.

Partons maintenant de là. En 1945, année de l'entrée en vigueur des allocations familiales, la famille moyenne visée par l'indice du coût de la vie dépensait \$598 à l'égard des denrées alimentaires. L'indice des vivres atteint maintenant 233·9, de sorte que les aliments qui coûtaient \$598 en 1945 coûtent maintenant \$1,048, soit \$450 de plus. Il est dangereux de parler de la famille moyenne, car on arrive à un chiffre décimal, entre deux et trois, en ce qui concerne le nombre d'enfants. Par conséquent, la famille moyenne touche \$144 par année sous forme d'allocations familiales, si elle compte deux enfants qui ont droit chacun à \$6 par mois. La famille touche \$216 par année, si elle compte un enfant, qui reçoit \$7 par mois, un autre \$6 et un troisième \$5. Prenons le deuxième chiffre, même si son exactitude est peu nécessaire pour étayer ma thèse. En d'autres termes, la famille moyenne touche, grâce aux allocations familiales, \$216 par année de plus qu'en 1945; cependant, au seul chapitre des denrées alimentaires, elle doit dépenser \$450 de plus qu'en 1945.

C'est dire que l'avantage des allocations, pour ce qui est d'assurer une meilleure alimentation aux petits Canadiens, disparaît complètement par suite de l'inflation qui s'est produite depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les allocations familiales. Je pourrais poursuivre mon argumentation en me fondant sur d'autres groupes à revenu fixe.

Il en va de même des salariés puisque, je l'ai d'ailleurs maintes fois signalé, les salaires ont ou beau augmenter au cours des années, ils ne se sont jamais accrus au même rythme que le coût de la vie. En réponse à cet argument, certains députés soutiennent parfois que l'indice du coût de la vie ne semble pas avoir atteint le même point que l'indice des salaires préparé par le ministère du Travail et publié de temps à autre dans la *Gazette du Travail*. Or les députés ne doivent pas oublier que l'indice des salaires ne se fonde pas sur la même année de base. En outre, il s'établit d'après les sommes effectivement touchées par les travailleurs.

Quant à l'indice du coût de la vie, il est calculé d'après la quantité de denrées et de services qu'une prétendue famille moyenne pouvait se procurer, à raison de \$1,453, de